

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice



MINISTERE DE L'ENERGIE ET DU PETROLE

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE (SOCIETE MERE)



UNITE DE GESTION DU PROJET

**PROJET D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE EN 225 KV MAURITANIE-MALI ET
DE DEVELOPPEMENT DE CENTRALES SOLAIRES ASSOCIEES (PIEMM)**

**Termes de référence pour le recrutement d'un Expert en sauvegarde
sociale**

Février 2025

I- CONTEXTE

I.1) CONTEXTE STRATÉGIQUE

A. Contexte, stratégie et objectifs

Les sous-secteurs de l'électricité en Mauritanie et au Mali sont confrontés à d'importants défis dont notamment : (i) le faible taux d'accès à l'électricité ; (ii) le déficit de l'offre par rapport à la demande d'électricité et (iii) la forte prédominance de la production d'électricité à base de combustible fossile dans le mix énergétique. Pour surmonter ces contraintes dans un sous-secteur aussi important pour le développement économique et social, le Gouvernement a adopté des stratégies visant l'accès universel de leur population à l'électricité à l'horizon 2030. L'objectif de développement du présent projet d'interconnexion électrique en 225 kV Mauritanie-Mali et de développement des centrales solaires associées (PIEMM) s'intègre parfaitement dans les visions des gouvernements des deux pays.

En effet, la Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP 2016-2030) de la Mauritanie s'articule autour de trois grands axes, à savoir : (i) promouvoir une croissance forte, durable et inclusive, (ii) développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base et (iii) renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions. Elle est déclinée en trois plans quinquennaux d'actions prioritaires dont le second couvrant la période 2021-2025 comprend 189 projets structurants dont l'interconnexion électrique de la Mauritanie avec le Mali. Le PIEMM est donc bien aligné sur la SCAPP et s'insère dans le 2^{ème} domaine du Document stratégie pays (DSP 2023-2028) de la Banque qui s'inscrit dans le cadre du Nexus « Eau-Agriculture-Energie ».

B. Contexte sectoriel et institutionnel

Malgré les efforts consentis cette dernière décennie, les taux d'accès à l'électricité restent relativement faibles (48% en Mauritanie contre une moyenne de 57% en Afrique en 2021) avec de fortes disparités entre les milieux urbains et ruraux (taux en dessous de 10% en milieu rural). En 2021, la capacité de production totale disponible était de 512 MW (SOMELEC). Ces capacités nationales de production restent relativement faibles et dominées par la production thermique (fuel) qui ressort à 71%. Avec une telle structure du mix énergétique, l'équilibre financier de la SOMELEC est difficilement atteignable, surtout dans un contexte de prix administrés, où leurs activités sont généralement affectées par le renchérissement des cours mondiaux du combustible fossile. La situation financière est particulièrement plus éprouvée ces dernières années par des fluctuations très prononcées des cours du combustible du fait notamment de la pandémie COVID 19 et des récents conflits dans le monde. Par ailleurs, l'inexistence d'une ligne de transport à capacité adéquate empêche la Mauritanie d'enlever toute la quote-part de la capacité de production d'énergie (94,2 MW) qui lui est réservée de la capacité des trois centrales hydroélectriques de l'OMVS (Manantali, Gouina et Félou) qui est de 400 MW. Aussi, il convient de noter que la centrale éolienne de 100 MW construite à Boulanouar est utilisée à moins de 70% de sa capacité alors qu'elle aurait pu être raccordée à un réseau électrique de transport pour desservir des localités intérieures de la Mauritanie qui sont sans accès à l'électricité.

I.2 DESCRIPTION DU PROJET

L'objectif de développement du projet est de stimuler l'accroissement des capacités de production d'énergie solaire et l'accès universel en Mauritanie et au Mali, par le déploiement de réseaux électriques. Les objectifs spécifiques visés sont de : (i) établir une connexion électrique haute tension (225 kV) sur 1 373 km d'une capacité de transit de 600 MW entre les deux pays ; (ii) construire une centrale solaire d'une capacité de 50 MWc à Kiffa (Mauritanie) qui sera connectée à la ligne d'interconnexion 225 kV ; (iii) raccorder 100 000 nouveaux ménages (dont 80 000 en Mauritanie et 20 000 au Mali) au réseau électrique dans les localités traversées par la ligne 225 kV dans les deux pays avec des compteurs intelligents à prépaiement ; (iv) créer des opportunités d'entrepreneuriat agricoles et de services pour les jeunes et les femmes ; (v) contribuer au développement du commerce régional de l'électricité et (vi) préparer les études de faisabilité nécessaires au développement des centrales solaires de Nama en Mauritanie et de Yélimané au Mali pour une capacité cumulée d'au moins 100 MWc.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet PIEMM, la SOMELEC envisage de recruter un ensemble d'experts dont le Spécialiste en sauvegarde sociale.

Les présents termes de référence concernent le recrutement du Spécialiste en sauvegarde Sociale.

II. Mission et profile d'un Spécialiste en sauvegarde sociale :

Avec la mise en œuvre des activités du projet, les défis majeurs à surmonter, conformément aux exigences nationales ainsi que celles des bailleurs de fonds, restent le suivi des aspects environnementaux et sociaux des travaux (i) pour les chantiers à venir, (ii) la réalisation des études environnementales et sociales spécifiques pour les sous-projets à financer, et enfin, (iii) le renforcement des capacités des différentes parties prenantes.

Les présents termes de référence sont ainsi élaborés pour le recrutement d'un(e) Spécialiste en Sauvegarde Sociale pour renforcer la cellule de sauvegardes environnementales et sociales de l'UGP et s'assurer que les activités du projet relatives aux aspects sociaux sont exécutées conformément à l'Accord de financement avec le bailleur de fonds.

A) Mission

Sous l'autorité directe du Coordonnateur du projet, le/la Spécialiste en Sauvegarde Sociale travaillera et s'acquittera de ses tâches conformément aux prescriptions sises dans son contrat.

De façon spécifique, il/elle aura pour mission de :

1. Assurer la diffusion des instruments de sauvegarde sociale du projet et contribuer à l'appropriation par les parties prenantes, notamment les partenaires impliqués dans sa mise en œuvre et les bénéficiaires des activités du projet (activités de formation, sensibilisation, etc.) ;
2. Assurer la mise en œuvre des instruments de sauvegardes du ou des projets ;
3. participer de manière systématique à la mise en œuvre des instruments de sauvegarde sélection (screening) environnementale et sociale des sous-projets et à l'élaboration de termes de référence (TDR) pour la conduite d'évaluations sociales spécifiques et des autres études sociales (i.e. PAR et/ou Audits, etc.) du Projet ;
4. appuyer et former l'équipe du projet, les agents et structures impliqués dans le suivi de la mise en œuvre des mesures et prescriptions en matière de sauvegarde sociale ;

5. assurer la prise en compte effective et l'intégration des aspects de sauvegarde sociale dans les activités du Projet, conformément aux exigences de la réglementation nationale et des Sauvegardes Opérationnelles de la Banque Africaine de Développement ;
6. contribuer à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de travail et de budget annuels (PTBA) en (i) définissant les besoins en études, renforcement de capacités et toute autre activité en matière de sauvegardes sociales, vulnérabilité, inclusion sociale et développement social, etc.; (ii) élaborant et mettant en œuvre le planning des activités du projet en matière de sauvegarde sociale ; (iii) en veillant à la programmation effective des différentes études sociales (évaluations et audits E&S nécessaires) dans le PTBA et le plan de passation des marchés (PPM) ; (iv) élaborant un programme de suivi social, incluant des indicateurs, les responsabilités institutionnelles et les coûts associés ;
7. participer au processus de sélection des prestataires de services devant réaliser les études environnementales et sociales et intervenir dans la mise en œuvre et/ou le contrôle/suivi des mesures de sauvegardes sociales pendant les travaux ;
8. procéder à la revue qualité des documents relatifs aux activités sociales et environnementales effectuées au niveau des sousprojets et faciliter le processus d'approbation et de divulgation des instruments de sauvegardes environnementale et sociale (*i.e. PAR, PGES-C, MGP, etc.*) et leur mise en œuvre (*i.e. paiement des indemnisations, accompagnement social des PAP, avec attention particulière sur les groupes vulnérables dont les femmes, jeunes et personnes âgées, handicapées, etc.*), conformément à la réglementation nationale en vigueur et aux exigences environnementales et sociales des bailleurs de fonds;
9. participer, ensemble avec ses homologues de l'environnement et de la violence basée sur le genre (VBG/EAHS/VCE), à la préparation des clauses environnementales, sociales et VBG et s'assurer de leur intégration dans les dossiers d'appels d'offres (DAO), les demandes de proposition et contrats des prestataires ainsi que dans tout contrat /marché de travaux et de mission de contrôle et/ou ingénieur conseil (IC);
10. s'assurer de l'élaboration et de la qualité des PGES-Chantiers, et autres instruments de mitigation des risques et impacts sociaux et aspects genre et vulnérabilité par les entreprises en charge des travaux et de leur approbation par la Mission de Contrôle (MC) et/ou IC ;
11. conduire/participer, ensemble avec son homologue de l'environnement, à des missions de supervision pour vérifier et attester de l'état de mise en œuvre des mesures de sauvegardes sociales, tout comme des aspects genre, inclusion sociale, vulnérabilité, etc. ;
12. collaborer avec la Direction de l'évaluation et du Contrôle environnemental, sur la conformité du Projet dans les domaines de sauvegardes sociales, de la vulnérabilité et du développement social avec les réglementations nationales en vigueur ;
13. s'assurer du respect de la conformité du projet avec les mesures de sauvegarde sociale avant le démarrage des travaux (mise en œuvre des PAR, divulgation du MGP, etc.) et veiller à l'application de la procédure environnementale et sociale nationale dans les activités du projet ;
14. assurer le suivi des aspects sociaux des activités du projet et ajustements nécessaires au besoin : activités relatives aux engagements citoyens du projet (suivi participatif, engagements des acteurs/parties prenantes, mécanisme de gestion de plaintes) et la performance sociale du projet ;
15. analyser les données de la surveillance et du suivi autant des aspects des sauvegardes sociales que ceux du genre et du développement social, et *proposer des mesures d'amélioration de la gestion sociale (sauvegardes, genre et développement social)*, des activités du projet ;
16. participer à la préparation des rapports de suivi mensuels, trimestriels et annuels (*y compris circonstanciés, le cas échéant*) sur les aspects sociaux, au sens élargi du terme (*i.e. mise en*

œuvre des PAR, PGES-C, rapports d'achèvement clôturant la mise en œuvre effective de chaque PAR) du projet ;

17. participer à la préparation des missions de supervision/appui et s'assurer de la mise en œuvre des recommandations (*relatives aux aspects de sauvegardes sociales, genre et développement social*) des aide-mémoires des missions d'appui à la mise en œuvre du projet, réalisées seules ou conjointement avec le bailleur de fonds ;
18. effectuer un rapportage régulier sur le traitement des plaintes et des doléances incluant ceux spécifiques aux HS-VBG, le traitement des commentaires et des retours d'informations des parties prenantes et les statistiques pertinentes aux besoins du projet liés au volet social ;
19. assurer l'évaluation de la mise en œuvre des instruments de sauvegarde et proposer toutes mesures correctives appropriées des possibles écarts constatés ou omissions intervenues au cours de l'élaboration des instruments ;
20. mettre en place un tableau de bord de suivi des aspects sociaux des activités du projet et apprécier la performance de gestion des aspects sociaux ;
21. faire la revue et garantir la qualité des rapports d'études sociales réalisées ;
22. assurer la mise en œuvre des PAR et la documentation du processus (rapports de mise en œuvre, traitement des réclamations, dossiers de PAP, etc.) et servir d'interface entre le projet et les PAP ;
23. répondre aux préoccupations des parties prenantes et les prendre en compte ;
24. assurer l'archivage des documents de sauvegarde et la gestion des informations et des consultations du public ;
25. fournir des avis ou conseils utiles à tous les membre de l'équipe du projet sur :
 - la réalisation des différentes activités touchant le domaine social ;
 - la fourniture de réponses aux commentaires de la Banque et de l'UGP sur les aspects sociaux ;
 - l'élaboration de propositions de solutions alternatives lorsqu'un problème touchant les aspects sociaux surviendrait sur les différents sites d'exécution du projet ;
 - l'interprétation des clauses de contrats en cas de survenue de différends pendant l'exécution des contrats.
26. contribuer, en tandem avec le Spécialiste en Sauvegardes Environnementale, Genre/SEA/HS, et à la requête du Coordonnateur, à toutes autres activités telles que le renforcement des capacités techniques des différents acteurs (*techniciens, prestataires de services, OSC, communautés récipiendaires, etc.*) en sauvegardes, développement de code de conduite relative aux aspects particuliers du projet (*i.e. genre et développement, violence basée sur le genre, exploitation et abus sexuel, santé et sécurité au travail, , travail forcé/des enfants, engagement citoyen, inclusion/exclusion sociale, etc.*).
27. Exécuter toute autre tâche relative à ses fonctions que le Coordonnateur aura à lui confier dans la limite de sa compétence.

B) Profil d l'expert en sauvegarde sociale

Le/la Spécialiste en Sauvegarde Sociale est attendu avoir impérativement les qualifications suivantes :

- ✓ un diplôme d'étude supérieure de niveau minimum (BAC+ 4ans) en Sciences Sociales, Sciences de l'Education, Sociologie, Sciences Politiques, Science Juridique ou Economique ou de l'ingénierie de developement social ou tout autre diplôme jugé équivalent ;
- ✓ une expérience général de minimum Cinq (05) ans ;

- ✓ une bonne capacité rédactionnelle et de communication en français;
- ✓ une expérience confirmée dans les aspects de développement social dans des projets d'investissements (~~i.e.~~ *Infrastructures, Energies, Agriculture, GRN, etc.*) .
- ✓ Les candidats âgés de plus de 63 ans ne sont pas éligible à ce poste.

Ces qualifications sont considérées comme éliminatoires.

le consultant pourrait avoir également les qualifications suivantes qui constituent des atouts :

- ✓ avoir une expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre des mécanismes de gestion des plaintes et griefs découlant de l'exécution des projets de développement financés par les Banques multilatérales de développement ;
- ✓ justifier d'une bonne connaissance de la Sauvegarde Opérationnelle avec le SSI 2023 de la BAD ou de la Norme Environnementale et Sociale 5 de la Banque mondiale
- ✓ avoir réalisé ou participé, en tant que Spécialiste en développement social, à une étude d'évaluation sociale durant les dix dernières années (expérience i.e. *évaluation socio-économique ; plan d'action de réinstallation, audit social; analyse des risques et impacts sociaux; etc.*) de projets de développement financés par les partenaires techniques et financiers;
- ✓ avoir participé, en tant que Spécialiste en développement social, à une mission spécifiques de suivi et de surveillance sociale de projets ou programmes financés par les partenaires techniques et financiers ;
- ✓ avoir des formations complémentaires en hygiène, santé et sécurité (HSS) ;
- ✓ avoir une expérience averée dans le suivi des PAR et dans la mise en œuvre des mesures de sauvegarde sociale pour le compte de projets/programmes, financés par les Banques multilatérales de développement ;
- ✓ être familiarisé avec les textes juridiques nationaux mauritaniens et internationaux applicables en matière de sauvegarde environnementale et sociale;
- ✓ avoir une bonne connaissance de la politique nationale mauritanienne en matière de réinstallation et de gestion foncière ;
- ✓ avoir une bonne connaissance des sauvegardes environnementales et sociales du Système de sauvegarde intégré (SSI)
- ✓ avoir une bonne connaissance des méthodes et outils d'évaluation sociale ;
- ✓ être capable de travailler sous pression, avoir une bonne aptitude à travailler en équipe et produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;
- ✓ être physiquement apte et capable d'effectuer des missions de terrain (screening, consultation des acteurs, suivi et contrôle, etc.) ;
- ✓ avoir une connaissance moindre en anglais;
- ✓ avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power point...).

III. Obligation de l'administration de SOMELEC

Le personnel recruté ou désigné aura à sa disposition tous les documents et logistiques nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Il lui sera proposé un contrat pour une durée d'un an renouvelable suite à une évaluation annuelle des performances après une période probatoire de trois (3) mois au cours de la première année.

IV. Lieu et durée de la mission

Le personnel sera basé à Nouakchott, avec la possibilité d'effectuer des missions de terrain dans la zone d'intervention du Projet ou au besoin dans d'autres lieux en relation avec l'exécution du projet

V. Grille d'évaluation des candidats

La grille d'évaluation des candidats est présentée dans le tableau suivant :

Désignation	Note
1. Qualifications générales (Diplômes et expériences générales) (30 points)	
- Niveau académique de niveau bac+4 = 10 pts ;	10 points
- Expériences générales : +0 si n inférieur à 5 ans ; +5 pts si n égal 5 ans, +1 pts par chaque année additionnelle à partir de 6 ^{ème} année jusqu'à un point max de 15 pts pour l'expérience générale	20 points
2. Expériences spécifiques relatives aux prestations à effectuer (50 points) :	
• 4 pts par année d'expérience en tant Expert en sauvegarde sociale jusqu'à un maximum de 5 années	20 points
• Chaque année effectuée en étant expert en sauvegarde sociale d'un projet de développement financé par un bailleur de fonds (BM, UE, AFD, ...) autre que la BAD donne 5 pts additionnels jusqu'à un maximum de 15 points, et chaque année effectuée en étant expert en sauvegarde sociale d'un projet financé par la BAD donne 5 pts additionnels jusqu'à un maximum de 15 points.	15 points
Maitrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power point...)	5 points
Avoir travaillé en Mauritanie avec des institutions internationales ou avec l'administration publique mauritanienne	7 points
Maitrise de la langue française	5 points
Maitrise de la langue arabe (un atout)	3 points
Total	100 points

Pour l'expérience spécifique, seules les missions pour lesquelles le consultant a fourni une attestation de bonne exécution seront prises en compte, cependant, il est demandé au candidat de fournir les coordonnées des établissements ou personnes physiques ou morales avec qui il avait travaillé pour des fins de vérifications.

En cas de candidats ex éco, le nombre de qualifications spécifiques qui sont des atouts devait être utilisé pour départager les candidats.